



MOOREA MARATHON 2026 : les 28 et 29 mars 2026



## REGLEMENT DES COURSES

**2026**

**MOOREA MARATHON**

**SEMI-MARATHON**

**10 km**

**5 km**

**3 km**

**1 km**

**Éveil Athlé**





# MOOREA MARATHON 2026 : les 28 et 29 mars 2026



## Article 1 : La Manifestation

La 35e édition du Moorea Marathon est une grande manifestation sportive organisée les 28 et 29 mars 2026 à Moorea par l'association VSOP - XO et la société FENUA EVENTS sous l'égide de la Fédération d'Athlétisme de Polynésie Française (FAPF), sous le haut patronat de la Commune de Moorea-Maiao, du ministère de la Jeunesse et des Sports et en partenariat avec ses partenaires privés.

## Article 2 : Les courses

Le Marathon et le Semi-Marathon sont des courses en compétition à distances réglementaires respectivement de 42,195 km et 21,100 km.

Il y aura 5 autres épreuves : un 10 km, un 5 km, un 3 km, un 1 km et un kid Éveil Athlétique

## Article 3 : Départs

Les horaires de départ sont susceptibles d'être modifiés.

### **Samedi 28 mars 2026 : 2 épreuves**

Le départ du semi-marathon sera donné à 05h45 et celui du 10 km à 09h00, depuis la route devant la plage de Tahiamanu au P.K.16, pour une arrivée sur cette même plage.

### **Dimanche 29 mars 2026 : 5 épreuves**

Le départ du marathon sera donné à 05h30, depuis la plage de Tahiamanu au P.K.16 pour une arrivée à cette même plage.

Le départ du 5 km sera donné à 09h15 ; celui du 3 km à 10h00, le 1 km à 10h30 et le Kid Athlé EA à 10h45

## Article 4 : Ravitaillements

L'organisateur installe des points de ravitaillement et épingleage qui seront identiques pour les différentes courses, comme suit sur le parcours :

- En eau, soft, fruit et solide tous les 5 km environ (R1, R2 et R3)
- Et entre chacun de ses ravitaillements, en eau et épingleage tous les 5 km environ (E1, E2, E3)
- Et de l'eau disponible pour tous avant le départ et après l'arrivée.

Un athlète qui se procure des rafraîchissements ou des ravitaillements en dehors des postes officiels, par le biais de tiers (officiel, spectateur ou autre concurrent, sauf s'ils sont proposés pour des raisons médicales par des officiels ou avec leur aval), est averti dès la première infraction et sera disqualifié dès l'infraction suivante.

Un athlète peut porter avec lui tout ravitaillement ou toute boisson, à condition que ce soit depuis le départ ou après récupération à un poste officiel. (CF Réglementation CHS/FFA 2024 art. 5.4) qui autorise gourdes, bouteilles et camelbacks.

Un athlète peut disposer de son propre ravitaillement mais il doit prévoir de le faire déposer à l'organisation (à Tahiamanu) au plus tard à 05h00 le jour de la course avec indication du n° dossard et du point de ravitaillement. (La liste des numéros de dossard sera publiée au moins la veille des épreuves). Les ravitaillements personnels devront impérativement être rangés par ordre de stands de ravitaillement pour le semi-marathon et le marathon. De l'eau et des boissons sucrées sont disponibles à l'arrivée.



# MOOREA MARATHON 2026 : les 28 et 29 mars 2026



## Article 5 : Accompagnateurs

En application du Règlement des manifestations running de la World Athletics, tout accompagnateur, à pied, à bicyclette, en roller ou sur tout engin, motorisé ou non, est interdit sur le parcours. Sa présence entraînera immédiatement la disqualification de l'athlète sans que cette dernière ne puisse prétendre à une quelconque réclamation et/ou indemnisation. L'accompagnateur pourra être tenu pour responsable de tout accident et/ou incident survenu du fait de sa présence sur le parcours et pourra faire l'objet de poursuites judiciaires. Il est strictement interdit de courir accompagné d'un animal, même tenu en laisse. L'organisation dégage toute responsabilité en cas d'accident provoqué par la présence d'un animal sur le parcours.

## Article 6 : Abandon

Tout abandon, volontaire ou à la suite d'une incapacité physique (malaise, blessure, etc.) Déclasse le coureur. En cas d'abandon, le coureur en fait déclaration à l'officiel de course le plus proche.

## Article 7 : Disqualification.

- Manœuvre déloyale envers les autres concurrents ou l'organisation : Disqualification
- Non-respect des consignes de sécurité : Disqualification
- Non-respect du parcours : Disqualification
- Ne pas effectuer la totalité du parcours : Disqualification
- Perte du dossard : Disqualification
- Manipulation frauduleuse de puces électroniques de chronométrage : Disqualification
- Dossard plier : Disqualification après un avertissement.

## Article 8 : Sécurité routière sur le parcours

Les courses s'effectuent sans interruption de la circulation routière.

Pour des raisons de sécurité, les participants doivent impérativement :

- Courir sur la partie droite de la chaussée
- Utiliser les pistes cyclables lorsque celles-ci sont disponibles
- Ne pas couper dans les virages sous peine de disqualification par le juge arbitre après un avertissement.
- Ne pas aller chercher un ravitaillement de l'autre côté de la route sous peine de disqualification par le Juge Arbitre après un avertissement.
- En dérogation du règlement international (WA), l'utilisation d'appareils permettant l'écoute de la musique durant la compétition est tolérée sous la responsabilité exclusive de son utilisateur.  
En effet, l'isolation par rapport au milieu ambiant procurée par ces dispositifs ne permet pas d'identifier certains dangers et est un facteur de risques pour son porteur et pour les tiers.
- L'organisation ou les secouristes pourront, s'ils le jugent nécessaire, arrêter tout coureur en risque médical pendant une course.

## Article 9 : Temps limite de course

Le temps limite de course est fixé à 7 heures pour le marathon. Les coureurs n'ayant pas encore franchi la ligne d'arrivée seront escortés directement au village. Si toutefois un ou plusieurs coureurs souhaitent se rendre au village par leurs propres moyens, ils devront automatiquement rendre leurs dossards à un officiel.



## MOOREA MARATHON 2026 : les 28 et 29 mars 2026



### Article 10 : Réglementation technique

Les coureurs se soumettent au règlement technique de la course qui est celui de Word Athletic et/ou FFA FAPF, sous peine de disqualification. Les points du règlement et de sécurité seront rappelés par le Juge Arbitre de l'épreuve peu avant le départ.

### Article 11 - Modifications / reports des courses

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours ou les horaires de départ si des circonstances imprévues les y contraignent. En cas de modification, celle-ci sera communiquée via les réseaux sociaux de l'organisateur. Si cela est possible, l'organisateur fera une annonce lors du débriefing de courses.

En cas de mauvais temps, la course peut être reportée. Le Comité organisateur s'engage à avertir les participants par le biais des médias 24 heures avant le jour de la compétition.

En cas de force majeure, il pourrait aussi prendre une décision quelques heures seulement avant le départ.

Aucun dédommagement ne peut être requis du Comité organisateur en cas de modification ou de report des courses dans ces conditions.

### Article 12 – Conditions d’inscriptions - Justificatifs

Les courses sont ouvertes à tous, licenciés et non licenciés en athlétisme :

- Pour le Marathon à partir de la catégorie Espoir : athlètes nés(e) en 2006 et avant (20 ans mini dans l'année)
- Pour le Semi-Marathon à partir de la catégorie Junior : athlètes nés en 2008 et avant (18 ans mini dans l'année)
- Pour les 10 km à partir de la catégorie Cadet : athlètes né(e)s en 2010 et avant (16 ans mini dans l'année)
- Pour les 5 km à partir de la catégorie Minime : athlètes né(e)s en 2012 et avant (14 ans minimum dans l'année) + Marcheurs.
- Pour les 3 km seul la catégorie Benjamin : athlètes né(e)s en 2013 et 2014 (12 ans et 13 ans) + Marcheurs + parents accompagnateurs
- Pour le 1 km seul la catégorie Poussin : athlètes né(e)s en 2015 et 2016 (10 ans et 11 ans) + parents accompagnateurs
- Pour le kid Éveil Athlétique (EA) : athlètes nés en 2017 et 2019 (7 ans à 9 ans)

### **LES CATÉGORIES**

CATÉGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE	Age
Masters	MA	1991 et avant	Au-delà de 34 ans
Seniors	SE	1992 à 2003	23 à 34 ans
U23 / Espoirs	ES	2004 à 2006	20 à 22 ans
U20 / Juniors	JU	2007 et 2008	17 à 19ans
U18 / Cadets	CA	2009 et 2010	16 à 18ans
U16 / Minimes	MI	2011 et 2012	14 à 15ans
U14 / Benjamins	BE	2013 et 2014	12 à 13ans
U12 / Poussins	PO	2015 et 2016	10 à 11ans
Éveil Athlétique	EA	2017 à 2019	7 à 9ans



## MOOREA MARATHON 2026 : les 28 et 29 mars 2026



### Athlètes licenciés :

Les licenciés en athlétisme doivent indiquer leur numéro de licence FFA (Fédération Française d'Athlétisme) sur le bulletin d'inscription l'inscription sur le site de Fenua Moove « [www.fenuamoove.com](http://www.fenuamoove.com) »

La société Fenua Moove qui gère les inscriptions ne peut avoir accès à votre licence, les licenciés « triathlon » doivent fournir une copie de leur carte de licence FTTRI (Fédération Tahitienne de Triathlon) et la joindre lors de l'inscription sur le site de Fenua Moove « [www.fenuamoove.com](http://www.fenuamoove.com) ».

### Athlètes non licenciés :

Pour les non-licenciés, la présentation d'un certificat médical de **non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, est **obligatoire**. Il doit dater de moins d'un an à la date de la course et doit être fourni obligatoirement sur le site d'inscription « [www.fenuamoove.com](http://www.fenuamoove.com) » (la photocopie est acceptée).

Aucune inscription ne sera acceptée ni même traitée sans le certificat médical, le numéro de licence FAPF / FFA, ou la copie de la carte de licence FTTRI / FFTRI.

### Athlètes étrangers :

Les athlètes étrangers sont tenus de fournir un certificat médical de **non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, même s'ils sont détenteurs d'une licence de compétition émise par une fédération affiliée à Word Athletic. Il doit être rédigé en anglais ou traduit en français, dater de moins d'un an à la date de la course et être fourni obligatoirement sur le site d'inscription « [www.fenuamoove.com](http://www.fenuamoove.com) » (la photocopie sera acceptée).

### Article 13 - Mode d'inscription

Les inscriptions se font depuis le site [www.mooreamarathon.com](http://www.mooreamarathon.com) ou [www.fenuamoove.com](http://www.fenuamoove.com). L'athlète remplit son formulaire d'inscription en ligne et joint à son dossier en ligne les justificatifs nécessaires (voir Article 12) à la validation de son inscription. Une fois le dossier complet, l'athlète peut effectuer le paiement en ligne.

La date limite pour s'inscrire est fixée au dimanche 15 mars 2026 à 23h59 (Heure locale Tahiti).

Suite à l'inscription, et avant la date limite de clôture, si vous souhaitez passer sur un format inférieur, le montant initial réglé restera acquis à l'organisation.

Suite à l'inscription, et avant la date limite de clôture, si vous décidez de passer sur un format supérieur, la différence du montant devra être réglée à l'organisation pour valider le changement d'épreuve.

Toute demande de changement de format, une semaine après la date limite de clôture des inscriptions, l'athlète devra s'acquitter de la somme de 3 000 Fcp.

Après la validation de l'inscription (dossier complet et paiement), aucune demande d'annulation et de remboursement ne sera pris en compte ; à l'exception des athlètes qui auront souscrit à l'assurance annulation d'un montant de 2 000 F Cfp. Ils pourront seulement annuler et bénéficier d'un remboursement (voir conditions plus bas).

L'Assurance Annulation permet à tout athlète y ayant souscrit d'être remboursé(e) de la totalité de ses frais d'inscription sans justificatif, 24h au maximum avant la date de la compétition. La demande d'annulation peut être effectuée jusqu'au mercredi 25 mars 2026 à 23h59 en envoyant un mail (date et heure faisant foi) à l'adresse suivante : [contact@fenuamoove.com](mailto:contact@fenuamoove.com).



## MOOREA MARATHON 2026 : les 28 et 29 mars 2026



Dès lors qu'un athlète récupère son pack de course, il ne peut plus prétendre à l'utilisation de son assurance annulation.

Pour les athlètes n'ayant pas souscrit à l'assurance annulation et souhaitant tout de même se faire rembourser pour une raison justifier, devra s'acquitter de la somme de 3 000 fcp.

Pour les athlètes souhaitant s'inscrire à partir d'une semaine après la date limite des inscriptions devra rajouter la somme de 5 000 fcp supplémentaires au coût de son inscription.

Description	Date
Ouverture des inscriptions	1 <sup>er</sup> novembre 2025
1 <sup>ère</sup> majoration	1 <sup>er</sup> janvier 2026
2 <sup>e</sup> majoration	1 <sup>er</sup> mars 2026
Clôture des inscriptions	15 mars 2026
Retrait des dossards	24 & 25 mars 2026

**Aucune inscription incomplète ne sera acceptée, ni même traitée.**

### Tarifs évolutifs :

EPREUVES	Tarif du 01/11/2025 au 31/12/2025	Tarif du 01/01/2026 au 28/02/2026	Tarif du 01/03/2026 au 15/03/2026			
<b>MARATHON</b>	8 500 F CFP	71,23 €	10 500 F CFP	87,99 €	12 500 F CFP	104,75 €
<b>SEMI-MARATHON</b>	8 000 F CFP	67,04 €	10 000 F CFP	83,80 €	12 000 F CFP	100,56 €
<b>10K</b>	6 500 F CFP	54,47 €	8 500 F CFP	71,23 €	10 500 F CFP	87,99 €
<b>5K</b>	4 000 F CFP	33,52 €	5 000 F CFP	41,90 €	6 000 F CFP	50,28 €
<b>3K</b>	3 500 F CFP	29,33 €	4 000 F CFP	33,52 €	4 500 F CFP	37,71 €
<b>1K</b>	1 500 F CFP	12,57 €	2 000 F CFP	16,76 €	2 500 F CFP	20,95 €
<b>Eveil</b>	0 F CFP	0,00 €	0 F CFP	0,00 €	0 F CFP	0,00 €

Pour les non-licenciés à la Fédération d'Athlétisme de Polynésie Française et les licenciés de la Fédération Tahitienne de Triathlon, à ces tarifs seront ajoutés 500 XPF. Cette somme supplémentaire est récoltée pour répondre aux coûts de l'assurance de l'athlète pour l'évènement.

Date de clôture d'inscription le **15/03/2026**.

### Article 14 – Dossards – Sacs de course

Les sacs de course contenant les dossards seront à retirer, sur présentation de la carte de retrait du dossard dans la salle de pré-embarquement de Papeete le mardi 24 et mercredi 25 mars 2026 de 7h 30 à 17h (*Attention : le lieu et les dates sont susceptibles d'être modifiés*).

Il n'y aura pas de retrait de dossard le jour de la course. Le sac de course contient :



# MOOREA MARATHON 2026 : les 28 et 29 mars 2026



**MARATHON** : 8 500 XPF, l'inscription donne droit à :

- le book de l'athlète
- un dossard pucé avec 4 épingle à nourrices
- une casquette
- un tote bag
- un porte-clé
- un lycra débardeur
- une médaille finisher (remise à l'arrivée uniquement au finisher)

**SEMI-MARATHON** : 8 000 XPF, l'inscription donne droit à :

- le book de l'athlète
- un dossard pucé avec 4 épingle à nourrices
- une casquette
- un tote bag
- un stylo
- un lycra débardeur
- une médaille finisher (remise à l'arrivée uniquement au finisher)

**10KM** : 6 500 XPF, l'inscription donne droit à :

- le book de l'athlète
- un dossard pucé avec 4 épingle à nourrices
- un tote bag
- un lycra débardeur
- une médaille finisher (remise à l'arrivée uniquement au finisher)

**5KM** : 4 000 XPF, l'inscription donne droit à :

- un dossard pucé avec 4 épingle à nourrices
- un tote bag
- un t-shirt
- une médaille finisher (remise à l'arrivée uniquement au finisher)

**3KM** : 3 500 XPF, l'inscription donne droit à :

- un dossard pucé avec 4 épingle à nourrices
- un t-shirt
- une médaille finisher (remise à l'arrivée uniquement au finisher)

**1KM** : 1 500 XPF, l'inscription donne droit à :

- un dossard pucé avec 4 épingle à nourrices
- un t-shirt
- une médaille finisher (remise à l'arrivée uniquement au finisher)

**Eveil** : 0 XPF, l'inscription donne droit à :

- un débardeur et une mini-peluche
- une médaille finisher (pour les participants uniquement)

Toute affectation de dossard est définitive. Le port du dossard est obligatoire pour tous les participants et pendant toute l'épreuve. Il ne doit pas être plié et doit être placé de manière lisible, sponsors de l'organisation et numéro apparents et bien visibles, sur la poitrine sous peine d'avertissement ou de disqualification.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, hors cas prévu ci-dessus, sera reconnue



## MOOREA MARATHON 2026 : les 28 et 29 mars 2026



responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. De plus, il sera automatiquement disqualifié. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Une puce électronique programmée est accolée au dossard. Celle-ci permettant le chronométrage, elle ne doit pas être retirée ou manipulée à des fins frauduleuses. Les athlètes ayant des restrictions médicales à porter ce type de puce doivent en informer impérativement le Comité Organisateur.

### **Article 15 : Dépôt des sacs personnels**

Une tente « sacs personnels » sera à disposition des coureurs souhaitant déposer leurs affaires. Les sacs devront comporter le numéro de leur dossard et leur nom.

Le Comité organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

### **Article 16 : Chronométrage**

Le chronométrage est effectué de manière électronique par un prestataire engagé par le Comité organisateur ou de manière manuelle.

Qu'il soit électronique ou manuel, il sera supervisé par le juge arbitre de la FAPF.

### **Article 17 : Résultats**

Les résultats officiels sont communiqués par le Comité organisateur après validation du juge arbitre FAPF et au plus tard deux heures après la fin de la course. Ils seront affichés sur le village et sur le site [www.fenuaevents.com](http://www.fenuaevents.com)

Les résultats officiels seront également consultables sur le site : [www.mooreamarathon.com](http://www.mooreamarathon.com)

### **Article 18 : les Podiums et Remise des prix**

Le comité organisateur fixe les podiums suivants :

#### Pour le Marathon :

- Les 5 premiers hommes et 5 premières femmes (Price-Money)
- Chaque premier (e) de sa catégorie

Catégories	Age dans l'année
U23 / Espoir (ES)	20 à 22 ans
Senior (SE)	23 à 34 ans
Master 1 (M1)	35 à 49 ans
Master 2 (M2)	50 à 64 ans
Master 3 (M3)	65 et plus

#### Pour le Semi-Marathon :

- Les 5 premiers hommes et 5 premières femmes (Price-Money)
- Chaque premier (e) de sa catégorie



## MOOREA MARATHON 2026 : les 28 et 29 mars 2026



Catégories	Age dans l'année
U20 / Junior (JU)	18 à 19 ans
U23 / Espoir (ES)	20 à 22 ans
Senior (SE)	23 à 34 ans
Master 1 (M1)	35 à 49 ans
Master 2 (M2)	50 à 64 ans
Master 3 (M3)	65 et plus

### Pour le 10 km :

- Des trophées seront remis aux 5 premiers hommes et aux 5 premières femmes du classement scratch.
- Chaque premier (e) de sa catégorie

Catégories	Age dans l'année
U18 / Cadet (CA)	16 à 17 ans
U20 / Junior (JU)	18 à 19 ans
U23 / Espoir (ES)	20 à 22 ans
Senior (SE)	23 à 34 ans
Master 1 (M1)	35 à 49 ans
Master 2 (M2)	50 à 64 ans
Master 3 (M3)	65 et plus

### Pour le 5 km :

- Des trophées seront remis aux 5 premiers hommes et aux 5 premières femmes du classement scratch.
- Chaque premier (e) de sa catégorie

Catégories	Age dans l'année
U16 / Minime (MI)	14 à 15 ans
U18 / Cadet (CA)	16 à 17 ans
U20 / Junior (JU)	18 à 19 ans
U23 / Espoir (ES)	20 à 22 ans
Senior (SE)	23 à 34 ans
Master 1 (M1)	35 à 49 ans
Master 2 (M2)	50 à 64 ans
Master 3 (M3)	65 et plus

Les lauréats s'engagent à être présents lors de la remise des prix, qui se tiendra le samedi 28 mars à partir de 12 h 00 (pour le semi-marathon et les 10 km) et le dimanche 29 mars à partir de 12 h 00 pour le Marathon et les autres épreuves.

En cas d'absence ou de retard, les récompenses en nature seront offertes en dons aux associations participants à l'évènement. En cas d'absence ou de retard, les récompenses en numéraires seront offertes en dons aux associations participants à l'évènement.



# MOOREA MARATHON 2026 : les 28 et 29 mars 2026



Les Price-Money :

PRICE-MONEY	MARATHON	SEMI-MARATHON
1 <sup>er</sup> homme et 1 <sup>ère</sup> femme	60 000 F CFP	40 000 F CFP
2 <sup>e</sup> homme et 2 <sup>e</sup> femme	30 000 F CFP	20 000 F CFP
3 <sup>e</sup> homme et 3 <sup>e</sup> femme	20 000 F CFP	15 000 F CFP
4 <sup>e</sup> homme et 4 <sup>e</sup> femme	15 000 F CFP	10 000 F CFP
5 <sup>e</sup> homme et 5 <sup>e</sup> femme	10 000 F CFP	5 000 F CFP

## **Article 19 - Responsabilité civile**

Le comité organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses bénévoles et de tous les participants au Moorea Marathon 2026.

En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient bénéficier par ailleurs.

Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages vol, perte, bris... subis par les biens personnels des participants même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

## **Article 20 : Premiers secours**

La couverture des premiers secours est assurée par la Fédération Polynésienne de Protection Civile qui assure cette touche conformément à la convention signée avec le Comité organisateur. Au moins un médecin sera présent auprès de la F.P.P.C.

## **Article 21 : Réclamation**

Dans le cas d'une réclamation, celle-ci devra être manuscrite et adressée au juge arbitre accompagnée de la somme de 10 000 FCP dans le délai maximum de trente minutes après la proclamation des résultats officiels. En cas de non-recevabilité, les 10 000 FCP seront gardés par le Comité organisateur.

## **Article 22 : Jury d'Appel**

En cas de réclamation, un jury d'appel se réunit pour étudier et rendre un avis sur celle-ci. Ce jury est composé de 4 personnes :

Du Président de l'Association, du Directeur de course, du Juge Arbitre et du Juge concerné par le motif de la réclamation.

## **Article 23 : Acceptation du règlement**

En s'inscrivant au Moorea Marathon 2026, chaque participant accepte le règlement des courses. Le concurrent s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Dans le cas contraire, il pourra être disqualifié.



## MOOREA MARATHON 2026 : les 28 et 29 mars 2026



### **Article 24 : Liste électronique de diffusion**

L'inscription au Moorea Marathon implique obligatoirement pour le participant l'abonnement aux listes de diffusions de l'association VSOP XO.

### **Article 25: Droit à l'image**

Tout athlète participant autorise de facto les organisateurs à utiliser leur image dans le but d'assurer la promotion de la présente manifestation, du sport en général ainsi que des sponsors, et ce quel que soit le support utilisé.

Tout athlète ne souhaitant pas que son image soit utilisée de cette façon doit le faire savoir au moment de son inscription en le mentionnant sur le bulletin d'inscription.



**Je l'ai fait !**